



DELIBERATION N° 7

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28
Pour : 22
Contre :
Abstentions : 6
(PS/PC)

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G. MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Absent : J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, rappelle que dans le cadre du fonctionnement du « Local Jeunes », en partenariat avec le Centre Social Dou Boucaou, la Commune assure la prise en charge des jeunes de 14 ans et plus.

La fréquentation de ce lieu repose sur le principe de la gratuité.

Cependant, afin d'inciter les jeunes à adhérer au projet du « Local Jeunes », une cotisation annuelle symbolique est sollicitée.
Il est proposé de la fixer à 10 € pour l'année.

En outre, dans le cadre du fonctionnement de ce local, certaines activités engendrant des coûts supplémentaires, seront ponctuellement organisées (notamment durant les vacances).

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Objet : Fixation des
tarifs « Local
Jeunes »

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

- . sorties extérieures à la journée (rafting, laser game...) : 8 €
- . séjours sur 2 jours : 30 €

Enfin, dans le cadre de son programme d'activités en lien avec le « Local Jeunes », le pôle enfance-jeunesse va organiser des formations baby-sitting avec passage du PSC1 (diplôme secourisme) sur 2 jours.

Il est proposé de fixer à 20 € la participation au coût de cette formation.

Il est précisé que ces tarifs ont été examinés lors des commissions « finances » et « affaires scolaires-jeunesse » des 6 et 19 juin 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. fixe les tarifs liés au fonctionnement du « Local Jeunes » comme suit :

- Adhésion annuelle : 10 €
- Sorties extérieures à la journée (rafting, laser game...) : 8 €
- Séjours sur 2 jours : 30 €
- Formation baby-sitting + PSC1 (2 jours): 20 €

. dit que ces produits seront perçus dans le cadre de la régie de recettes et d'avances « Local Jeunes ».

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 juin 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017